



12

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt : **91440079.1**

51 Int. Cl.<sup>5</sup> : **B42F 13/00**

22 Date de dépôt : **08.10.91**

30 Priorité : **25.10.90 FR 9013423**

43 Date de publication de la demande :  
**29.04.92 Bulletin 92/18**

84 Etats contractants désignés :  
**AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU NL SE**

71 Demandeur : **Woytasik, Raymond**  
**118, avenue de Liège**  
**F-59300 Valenciennes (FR)**

72 Inventeur : **Woytasik, Raymond**  
**118, avenue de Liège**  
**F-59300 Valenciennes (FR)**

74 Mandataire : **Bossard, Jacques-René**  
**Cabinet MEYER & COURTASSOL Bureau**  
**EUROPE 20 Place des Halles**  
**F-67000 Strasbourg (FR)**

54 **Perfectionnement aux porte-documents.**

57 Article en papier, cuir, matière plastique ou analogue du genre classeur, reliure, pochette, porte-documents et analogues, destiné à recevoir et/ou retenir des feuillets individuels ou en cahiers, ou tous documents analogues, du type auquel est associé un élément amovible (12) constituant un espace d'appoint indépendant de l'article lui-même, comportant un rabat (15) permettant sa fermeture et équipé de moyens de solidarisation (16, 17) avec ledit article, caractérisé en ce que lesdits moyens de solidarisation (16, 17) consistent en des portions de l'article et dudit élément amovible (15) s'emboîtant les unes dans les autres.

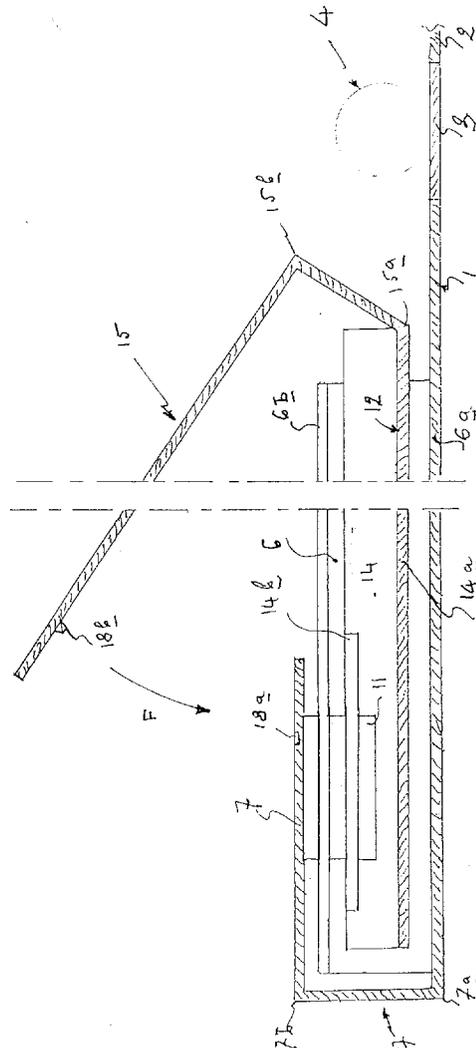


Fig. 2

La présente invention concerne un article en carton, cuir, matière plastique ou analogues, du genre classeur, reliure, pochette, porte-documents et analogues, destiné à contenir et/ou réunir des feuillets individuels ou en fascicule, ou tous documents en feuilles ou en livrets, cet article comportant la particularité d'offrir un espace d'appoint indépendant et amovible, présentant des moyens de fermeture intégrés.

Il existe à ce jour d'innombrables articles du genre considéré, réalisés en carton, cuir, matière plastique et analogues, destinés à recevoir l'ensemble des éléments en feuilles constituant un ouvrage d'ensemble, cet ensemble pouvant être complété et/ou modifié par adjonction ou échange de tels éléments grâce au système de maintien ou de retenue amovible de ces éléments.

Ces articles se composent essentiellement d'un couple de panneaux plus ou moins rigides, réunies par un dos sur l'intérieur duquel sont montés éventuellement les systèmes de retenue ou de maintien, par exemple des anneaux sécables.

Il est également connu de prévoir, sur au moins une face intérieure de ces panneaux, des espaces en forme de pochette s'ouvrant vers le haut ou vers le dos de l'article, et destinés à recevoir des documents complémentaires, par exemple ne participant pas directement à l'ouvrage principal contenu dans la reliure.

Or de tels espaces, étant ouverts, risquent de laisser échapper leur contenu à l'occasion de la manipulation de l'article pour la consultation de l'ouvrage ou l'échange des feuillets. Bien entendu, il est possible de les clore, par exemple par une languette équipée d'un bouton pression et fixée par rivetage ou soudure, ou collage à la couverture, mais un tel système est peu esthétique et ajoute au prix de revient de l'article. Au surplus un tel aménagement se limite généralement à des pochettes minces qui ne sauraient recevoir un ou plusieurs documents relativement épais, ou d'autres objets utiles.

La présente invention vise un perfectionnement à des articles de ce genre comportant un tel aménagement, et concerne plus spécialement un article de ce genre dans lequel est ménagé un espace pouvant être relativement épais, créé par un élément indépendant de l'article lui-même, amovible et comportant un rabat assurant sa propre fermeture.

Plus spécialement, l'invention vise un article en carton, cuir, matière plastique ou analogue, destiné à contenir et/ou réunir des feuillets individuels ou en livrets ou tous documents analogues, cet article constituant pour ces documents une reliure, un classeur ou moyen de réunion ou de transport analogue, et étant caractérisé en ce que qu'il se compose de deux éléments indépendants, à savoir:

- un premier élément constituant la reliure, classeur ou analogue proprement dit, constitué de façon connue par un couple de panneaux rigides

réunis par un dos sur lequel sont montés éventuellement des moyens de maintien ou de retenue des documents.

- et un second élément constituant un volume de rangement indépendant, amovible et comportant d'une part des moyens permettant sa solidarisation par emboîtement avec le premier élément et d'autre part un moyen permettant sa propre fermeture.

Selon un mode de réalisation préférentiel de l'invention, la face intérieure d'au moins un des panneaux formant le premier élément est prolongée sur les trois côtés libres par des pans repliés chacun deux fois vers l'intérieur de manière à créer d'une part deux glissières allant du dos vers le bord opposé, et d'autre part un rabat formant poche et comportant sur ses extrémités des pattes de montage destinées à venir s'insérer dans des fentes correspondantes desdites glissières, tandis que le second élément a la forme d'un rectangle ayant sensiblement les mêmes dimensions que ladite face de panneaux, et étant prolongé sur deux côtés transversaux opposés par des pans repliés deux fois vers l'intérieur de manière à venir coulisser dans lesdites glissières et fendus de manière à être immobilisés par lesdites pattes de montage, et sur le côté longitudinal extérieur par un pan replié deux fois vers l'intérieur de manière à créer un couvercle, les pans longitudinaux respectifs résultant du pliage du panneau et du pliage du second élément comportant des moyens coopérant entre eux pour assurer la fermeture du second élément après sa mise en place dans le premier.

C'est cette réalisation qui est représentée au dessin annexé sur lequel :

la figure 1A est une vue perspective du premier élément seul, à l'état déployé,  
la figure 1B est une vue perspective du second élément seul, également à l'état déployé,  
et la figure 2 est une coupe verticale des deux éléments à l'état emboîté l'un dans l'autre.

Sur ce dessin, on voit, sur la figure 1A, que le premier élément constituant l'article selon l'invention est une reliure usuelle à anneaux, se composant d'une première couverture 1 et d'une seconde couverture 2, réunies par un dos 3 sur lequel sont montés les anneaux de reliure 4.

Selon l'invention, la couverture 1 est prolongée sur ses trois côtés libres par des pans 5, 6 et 7 repliés chacun deux fois à angle droit vers l'intérieur suivant des lignes de pliage 5a - 5b, 6a - 6b et 7a - 7b. Les lignes de pliage 5b et 6b présentent des fentes respectives 8 et 9 tandis que le pan 7 présente des pattes 10 et 11 venant s'insérer dans les fentes 8 et 9 quand l'article est fermé (Figure 2).

Selon l'invention également le second élément constituant l'article est une plaque rectangulaire 12 (figure 1B) ayant sensiblement les mêmes dimensions que la couverture 1 et présentant sur trois de

ses côtés des pans rectangulaires 13, 14, 15 repliés chacun deux fois à angle droit vert l'intérieur suivant des lignes de pliage 13a - 13b, 14a - 14b, 15a - 15b. Les lignes de pliage 13b et 14b présentent des fentes 16, 17, et l'ensemble des formes et dimensions des portions 13 - 17 correspond aux formes et dimensions des portions 5 - 11 du premier élément représenté à la figure 1A.

Il en résulte que, comme représenté à la figure 2, quand on insère le second élément dans le premier élément, les pans repliés 5 et 6 jouant le rôle de glissières dans lesquelles viennent coulisser les panneaux 13 et 14, les fentes 16 et 17 sont superposées aux fentes 8 et 9, et les pattes 10 et 11 viennent bloquer simultanément en place les panneaux 5, 6, 13 et 14, et par suite le second élément dans le premier.

Dans cette position (figure 2), le panneau 15 est levé et le second élément coopère avec le premier élément pour créer un porte-document solidarisé avec la reliure, et qui peut donc recevoir des documents supplémentaires. Pour éviter la perte de ces documents, on peut abaisser le pan 15, en le rabattant suivant la flèche F sur le rabat 7, sur lequel on peut l'immobiliser par tout moyen convenable, par exemple un couple de boutons-pression 18a - 18b.

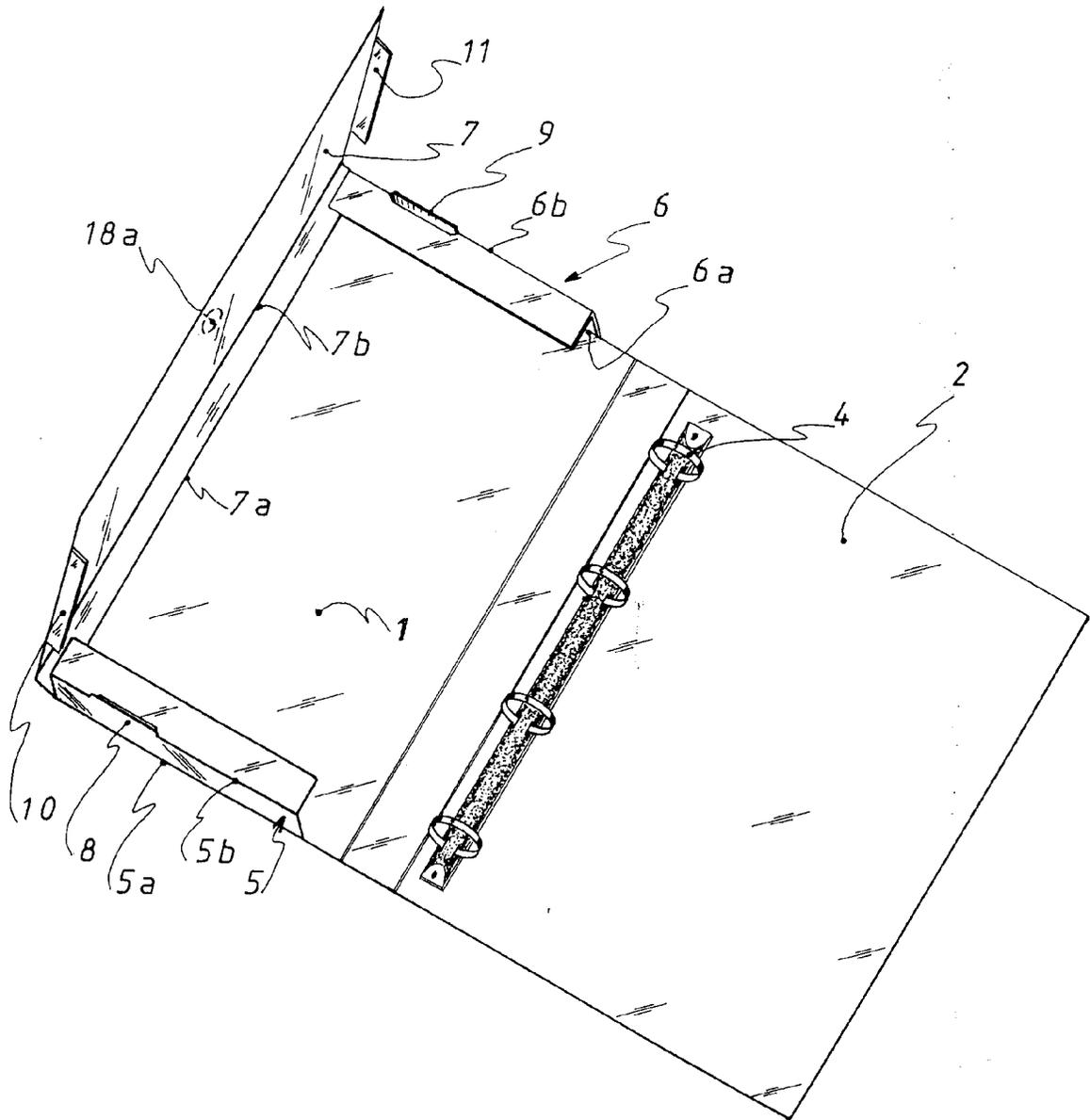
Bien entendu, la description qui précède n'est qu'un exemple illustratif d'un mode de réalisation de l'invention, appliquée à une reliure à anneaux, mais il est bien entendu que cet exemple n'a aucun caractère limitatif et que l'invention englobe tous les articles pouvant servir de moyen de réunion ou de transport de documents, quels que soient leur matériau et leurs dimensions, à savoir par exemple porte-documents, cartons à dessin et analogues, tandis que l'espace d'appoint créé par le second élément peut recevoir non seulement des documents, mais aussi tous objets utiles, tels que crayons, instruments divers, etc...

## Revendications

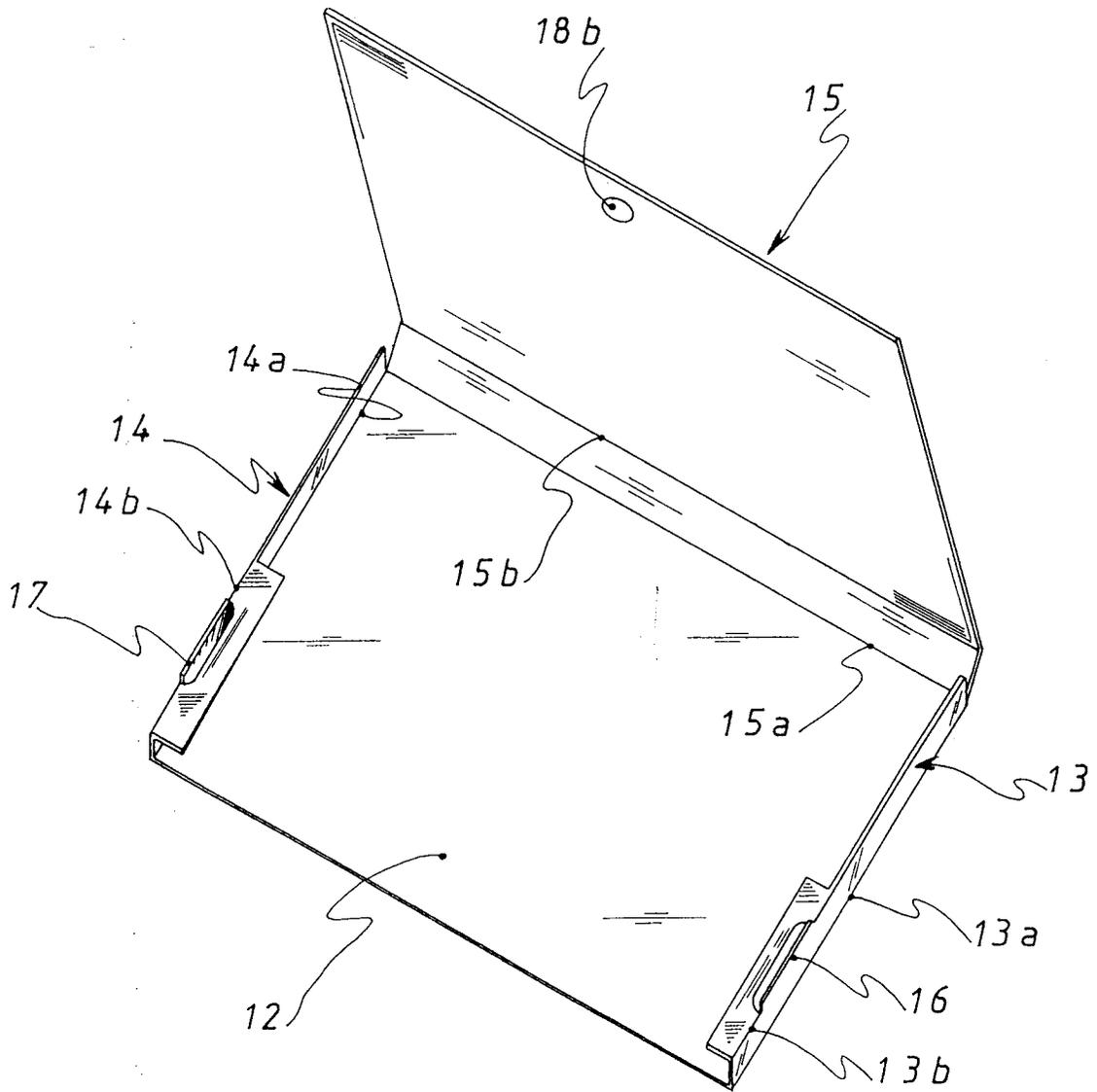
1. Article en papier, cuir, matière plastique ou analogue du genre classeur, reliure, pochette, porte-documents et analogues, destiné à recevoir et/ou retenir des feuillets individuels ou en cahiers, ou tous documents analogues, du type auquel est associé un élément amovible constituant un espace d'appoint indépendant de l'article lui-même, comportant un rabat permettant sa fermeture et équipé de moyens de solidarisation avec ledit article, caractérisé en ce que lesdits moyens de solidarisation (16, 17) consistent en des portions de l'article et dudit élément amovible (15) s'emboîtant les unes dans les autres.
2. Article selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdites portions sont des pattes (10, 11) por-

tées par un rabat (7) dudit article, traversant à la fois des fentes (8, 9) dudit article, puis des fentes (16, 17) dudit élément amovible (15), en les verrouillant ensemble.

3. Article selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la face intérieure d'au moins un panneau (1) formant l'article est prolongée sur les trois côtés libres par des pans (6-7) repliés chacun deux fois vers l'intérieur de manière à créer d'une part deux glissières allant du dos vers le bord opposé, et d'autre part un rabat (5) formant poche et comportant sur ses extrémités des pattes de montage (10-11) destinées à venir s'insérer dans des fentes correspondantes (8-9) desdites glissières, tandis que le second élément a la forme d'un rectangle (12) ayant sensiblement les mêmes dimensions que ladite face (1) du panneau, et étant prolongé sur deux côtés transversaux opposés par des pans (13-14) repliés deux fois vers l'intérieur de manière à venir coulisser dans lesdites glissières et fendus de manière à être immobilisés par lesdites pattes de montage (10-11), et sur le côté longitudinal extérieur par un pan (15) replié deux fois vers l'intérieur de manière à créer un couvercle, les pans longitudinaux respectifs résultant du pliage du panneau et du pliage du second élément comportant des moyens (18a, 18b) coopérant entre eux pour assurer la fermeture de l'élément amovible après sa mise en place dans l'article.



**Fig. 1 A**



**Fig. 1 B**





Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 44 0079

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X	DE-U-8 902 001 (WINDI WINDERLICH DESIGN-KOMMUNICATION GMBH) * page 3, ligne 12 - page 5, ligne 26; figure *	1	B42F13/00
A	---	3	
X	US-A-2 048 980 (H. T. VANHOOSER) * page 1, colonne de droite, ligne 4 - page 2, colonne de gauche, ligne 31; figures *	1	
X	US-A-2 406 785 (N. R. ATWOOD) * le document en entier *	1	
A	GB-A-2 220 890 (BROADLEAF DESIGN AND MARKETING LTD) * abrégé * * page 6, ligne 1 - ligne 14; figures 2,5 *	1	
A	EP-A-0 375 925 (DATOX ORGANISATION D. SCHWEINSBERG GMBH & CO) * le document en entier *	1-3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B42F B42D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 22 JANVIER 1992	Examineur DELZOR F.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arriére-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)